

DECISION DU
03/07/2017

N° E17000157 /31

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 03/07/2017, la lettre par laquelle M. le Préfet de l'Aveyron demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

la demande, présentée par la SAS Etablissement BOIX et Cie, en vue d'obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de basalte sur le territoire de la commune de Cantoin ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2016 du président du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre FAURE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet de l'Aveyron et à Monsieur Pierre FAURE.

Fait à Toulouse, le 03/07/2017

Le magistrat délégué



Christelle KANTÉ